

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES

DÉCISION DU MAIRE
N°2024_003

7.5.1. DEMANDE DE SUBVENTIONS PAR LA COLLECTIVITÉ

030303

OBJET : Demande de subventions pour la réalisation du complexe sportif et de loisirs (tranche 1)
D.E.T.R – D.S.I.L – DÉPARTEMENT – RÉGION - ANS

Par délibération du 25 mai 2020, reçue en Préfecture le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation pleine et entière à Monsieur Jean-Charles MORICONI, pour exercer toutes les attributions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22 alinéa 26 ;
VU le budget de l'exercice en cours ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de répondre aux attentes des pollestrencois actuels et à venir en créant un complexe sportif et de loisirs complet ;

CONSIDÉRANT que le coût global de la tranche de l'opération est de trois millions huit-cent quatre-vingt-quatorze mille deux-cent quarante-sept euros et dix-sept centimes hors taxes (3 894 247,17 € HT).

LE MAIRE DÉCIDE

DE DÉPOSER une demande d'aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R 2024), de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L 2024), ainsi qu'auprès du département, de la région et de l'Agence Nationale du Sport concernant la réalisation du complexe sportif et de loisirs (tranche 1) :

D'ARRÊTER le plan prévisionnel de financement suivant :

D.S.I.L 2024 (20,00%)	778 849,43 €
D.E.T.R 2024 (20,00%)	778 849,43 €
Département (20,83%)	811 171,69 €
Région (6,34%)	246 895,27 €
ANS (12,83%)	499 631,91 €
Autofinancement (20%)	778 849,43 €
Total HT	3 894 247,17 €

DE SIGNER le dossier de subvention et toutes les pièces s'y rapportant ;

ET DE RENDRE COMPTE de la présente décision au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pollestres, le 9 janvier 2024

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.



Mis en ligne le 9 janvier 2024

